

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTÈRE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

N° 133 /PR/PM/MCI/SG/2026

Unité – Travail – Progrès

وحدة - عمل - تقدم



جمهورية تشاد

رئاسة الجمهورية

رئاسة الوزراء

وزارة التجارة والصناعة

الأمانة العامة

N'Djaména, le

17 AVR 2026

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie

à

**Monsieur le Ministre des Télécommunications, de
l'Économie numérique et de la Digitalisation de
l'Administration**

Objet : *Informations relatives au processus de privatisation du Groupe SOTEL TCHAD*

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de sa politique de désengagement de l'Etat des entreprises et en application de la Loi n° 004/PR/96 du 18 janvier 1996 portant modification de l'Ordonnance n° 17/PR/92 du 29 août 1992 portant autorisation du désengagement de l'Etat des Entreprises, le Gouvernement a décidé de privatiser le Groupe SOTEL TCHAD par la cession de 70% de ses actions à un partenaire privé. Il est à rappeler que SOTELTCHAD est une société anonyme au capital de 10 000 000 000 de F CFA détenu à 100% par l'Etat.

En prélude à cette opération, le Gouvernement avait commis, et ce, à la suite d'un appel à concurrence international, le Groupement des Cabinets (Africa ICT Consulting, CITRUS Consulting et GEM-TECHNOLOGY) pour accompagner le processus de privatisation jusqu'à son terme.

En exécution de cette mission, ledit Groupement a réalisé l'étude diagnostique préalable de l'entreprise, organisé un atelier de restitution à l'attention des membres de la Commission technique et déposé son rapport définitif.

La stratégie de privatisation retenue consiste, il faut le redire, à céder 70% des actions de SOTEL TCHAD à un investisseur stratégique et à conserver les 30% dans le portefeuille de l'Etat.

En marge de la table ronde du PND « Tchad Connexion 2030 », organisée à Abu Dhabi aux Emirats Arabes Unis, le Gouvernement et le Consortium Axian Telecom et Pluton Invest ont conclu, en date du 12 novembre 2025, un protocole d'accord en vue d'une participation majoritaire dudit consortium au capital du Groupe SOTEL TCHAD.

A cet égard, il a été convenu que le Consortium dépose, dès la signature dudit accord, une offre et un *Business Plan* devant être examinés par la Commission technique chargée du désengagement de l'Etat des entreprises. Depuis lors, plusieurs séances de travail virtuelles, préalables à la « due diligence », ont été organisées sans avancées significatives. Lors d'une réunion virtuelle ayant eu lieu le 26 février 2026, il a été convenu que le Consortium mobilise une équipe technique à N'Djaména en vue de la finalisation des discussions y afférentes.

A ce jour, aucune discussion n'est entamée par les deux parties dans ce sens. Par une correspondance du 23 mars 2026, le Gouvernement a invité le Consortium à présenter, dans les meilleurs délais, une offre financière non contraignante pouvant permettre à l'Etat de prendre toute décision utile. Cette démarche est restée sans suite alors que d'autres partenaires ne cessent de manifester leurs intérêts pour l'acquisition d'une part majoritaire du capital du Groupe SOTEL TCHAD.

Le protocole d'accord étant arrivé à terme, il est dorénavant opportun d'envisager la possibilité de lancer un nouvel avis d'appel d'offres international ou d'initier une procédure de consultation restreinte afin de concrétiser ce projet crucial pour l'Etat.

Sachant compter sur votre collaboration et convaincu de votre intérêt pour ce projet, je vous prie recevoir, Monsieur le Ministre, cher Collègue, mes cordiales salutations.



GUIBOLO FANGA Mathieu

Copie : ME/MFBEPCI.